

Comment recuperer sa caution

Par ANAIS, le 02/03/2011 à 18:53

Bonjour,

Le propriétaire de mon ami veut vendre son appartement(a priori 4 locataires y sont présents..) ce dernier à décidé de vendre son "immeuble" pour partir à l étranger...et mon ami doit quitter fin mars son logement...

Sachant que le propriétaire ne lui a fait aucun courrier simplement informé oralement et il ne veut pas lui rendre en totalité sa caution...car porte legerement abimée...

Quels sont les recours de mon ami?

Le propriétaire doit il le reloger car c est lui qui vend son appartement?

Combien de temps le propriétaire a t il le "droit" de garder sa caution?

Auquel cas ou ceux ci n est pas suffisant ou mon ami peut il se renseigner pour défendre ses droits et faire "pression" sur son propriétaire afin que mon ami ne soit pas lésé et recupère en partie sa caution

MERCI DE VOTRE AIDE PAR AVANCE CORDIALEMENT ANAIS

Par mimi493, le 02/03/2011 à 21:03

Est-ce que le bailleur a envoyé un congé pour vente ou est-ce que c'est votre ami qui a décidé de partir ?

Il a rendu les clefs depuis quand?

Par ANAIS, le 03/03/2011 à 14:27

Bonjour Mimi,

Merci pour votre message Mimi, mon ami n a reçu aucun courrier pour lui avertir que son propriétaire vendait..(sauf oralement..)..

Mon ami ne part pas de lui meme c est à cause de son propriétaire qu il est obligé de partir car il veut vendre...donc il est obligé de lui remettre les clés fin mars...

Merci de bien vouloir m aider...

A bientot Mimi

ANAIS